



ADN *infos*

Lettre d'information des adhérents de
l'association « Autour des Nielles »

N° 6 - Août 2018

Dans ce numéro :

L'Édito.....	1
Coordonnées d'ADN.....	2
Le point « Bilan » du maire.....	3
Actions et projets	4
Le Bulletin d'adhésion	6

Projet RAULIC



NON!

Association Autour des Nielles
adn35400@gmail.com



[@autourdesnielles](https://www.facebook.com/autourdesnielles)



autourdesnielles.blogspot.com



[@adn35400](https://twitter.com/adn35400)



L'ÉDITO :

Bonjour à toutes et à tous,

L'association « Autour des Nielles » forte aujourd'hui de 206 membres, auxquels s'ajoutent leurs familles, est soutenue par plus de 2800 signataires (pétition en ligne et sur papier) pour « protéger et sauvegarder le site naturel des Nielles ainsi que la plage du Minihic ».

Vous trouverez dans ce 6^{ème} numéro :

- ▶ Un résumé du « bilan de la concertation » rédigé par la mairie avec notre conclusion,
- ▶ L'actualité sur le projet d'aménagement de l'ex-camping des Nielles.
- ▶ Nos actions auprès des médias et d'autres associations de quartier.

De plus, nous profitons de l'été pour parcourir la plage du Minihic, comme l'année dernière, pour vous rencontrer et sensibiliser d'autres personnes à ce projet à l'étude :

DIMANCHE 12 AOÛT, à partir de 13H00, nous serons entre la plage de Rochebonne et la plage du Pont....N'hésitez pas à venir ! (pique-nique, baignade, échanges...).

Pour conclure, je remercie les membres du Bureau d'ADN, son Conseil d'Administration et les personnes qui participent aux actions de l'association.

Cordialement vôtre et à bientôt,
Pour ADN, le président, Jean-Marc GADÉ

Mise à jour des

coordonées de l'association ADN

IMPORTANT > notre adresse postale change :

ADN, 3 rue du Dauphin, 35400 SAINT-MALO

Autres contacts inchangés :

Messagerie : adn35400@gmail.com

Tél. : 06 30 71 00 46

Appel à candidature :

Comme lors de notre assemblée générale du 19 janvier, je renouvelle l'appel à d'autres personnes pour assumer certaines responsabilités ou nous aider dans nos démarches (présidence, secrétariat,...).

À toutes et à tous, je souhaite, au nom de l'équipe, un été agréable ...
et attentif à la vie malouine.

Pour ADN, le président, Jean-Marc Gadé



Bilan de la consultation préalable relative

« au projet d'aménagement des Nielles » menée par la municipalité, du 15 janvier au 28 février 2018.

Un nombre important de personnes ont répondu négativement à cette concertation (75 à 85 %). Plusieurs registres ont été remplis à cet effet pour manifester leur opposition à ce « **projet immobilier contre nature** ». De nombreuses atteintes à l'environnement ont été relevées (littoral, falaise, espace vert, blockhaus).

Plusieurs questions concernent les risques de fragilisation de la falaise, les problèmes de stationnement, l'accès au rivage et à la plage sans oublier les besoins en énergie, les nuisances liées à la construction et à l'exploitation d'un tel projet immobilier touristique.

Ce « bilan », établi par Monsieur le Maire, est accessible sur le site Internet de la ville ; il a été remis au **Groupe Raulic Investissement** qui doit répondre à la municipalité de la « *prise en compte des observations et propositions formulées par la population* ».

L'association ADN a transmis à Monsieur le Maire ses conclusions en suivant les **5 chapitres du bilan** et en réaffirmant :

-> La nécessité de respecter les lois, en particulier celle du Littoral qui protège le rivage-patrimoine malouin avec ce site naturel remarquable, inscrit depuis 1930, accessible au public.

-> La demande du partage de ce domaine public pour l'intérêt général des Malouins et des touristes.

SUITE DE LA PROCÉDURE :

▶ La municipalité prépare un dossier de « *déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme* » (projet du Groupe Raulic et conformité avec le Plan Local d'Urbanisme) et fait réaliser une « **évaluation environnementale** » (obligation transmise par l'Autorité Environnementale depuis la mi-février).

Une autre « **étude d'impact** » est aussi réalisée par un bureau d'études compétent, à la demande du Groupe Raulic Investissement.

▶ Le dossier évoqué ci-dessus sera étudié par les services de l'Etat et d'autres représentants professionnels ou associatifs de défense de l'environnement (personnes publiques associées).

▶ Une « **enquête publique** » sera mise en place (2^{ème} semestre 2018) pour que chaque citoyen puisse exprimer son point de vue auprès des commissaires désignés.

▶ Le rapport sur cette enquête doit permettre de valider ou non par les services de l'État la déclaration de projet avant l'approbation du Conseil Municipal.

Nous serons présents, bien sûr, pour rappeler les lois et ses articles qui contredisent ce projet, même si le gouvernement veut modifier les règles d'urbanisme sur le littoral



Les actions et les projets d'ADN :

- ▶ Après la concertation publique et le bilan de Monsieur le Maire, l'association ADN a eu de nombreux contacts avec les citoyens, les comités de quartier et d'autres associations de Cancale, Dinard, etc.
- ▶ Nous avons communiqué avec la presse locale et régionale, une radio locale (Radio Parole de Vie sur le sujet du développement durable), une chaîne de télévision régionale (France Bleu Armorique sur le dossier du camping et la fragilité de la falaise après les grandes marées) ;
- ▶ Nous avons regardé avec attention l'exposition de la municipalité «St-Malo l'audacieuse » (à l'église Saint-Sauveur du 14 avril au 13 mai 2018) portant sur l'urbanisme et tous les projets en cours ou à l'étude (constructions immobilières, Sémaphore, musée d'histoire maritime, piscine « Aquamalo », doublement capacité Palais des Congrès, éco-quartier de Lorette, etc.).
- ▶ **Pour le projet des Nielles** : peu d'informations précises et illustrations photographiques incomplètes. Selon les documents présentés, il s'agit d'un « *programme susceptible d'évoluer en fonction du bilan de la concertation* ».
- ▶ Nous avons apporté notre soutien à l'action des riverains de la Louisiane (la Découverte) avec l'association « Osons » pour défendre le seul espace vert du quartier.

ENSEMBLE, CONTINUONS NOTRE ACTION :

REJOIGNEZ-NOUS LE :

**DIMANCHE 12 AOÛT 2018,
à partir de 13H00,**

à la plage du Minihic du camping des Nielles.

FLYER

Été 2018

ACTUELLEMENT ET ... BIENTÔT ???



Camping municipal, fermé depuis 2015 !



Projet complexe hôtelier 5 étoiles :
5 niveaux en surface (rez de chaussée +3 étages+attique/terrasse).
soit plus de 15 m de hauteur par rapport à l'avenue des Nielles et l'avenue J. Kennedy

(photo source : Atelier Loyer-Architectes)

Ne pas jeter sur la voie publique.



POUR PROTÉGER LE SITE DES NIELLES ET LA PLAGE DU MINIHC, REJOIGNEZ-NOUS ET SIGNEZ LA PÉTITION :

Contact : adn35400@gmail.com

3 rue du Dauphin - 35400 SAINT-MALO



@autourdesnielles



@adn35400



autourdesnielles.blogspot.fr



Éboulement de la falaise, avril 2018.



Projet de l'hôtel 5 étoiles, vue de la plage :

Restaurants, bar, piscines ... avec prélèvement d'eau de mer à 800m, parkings, **3 niveaux en sous-sol**, soit plus de 10m en profondeur et **destruction de la falaise**.

(photo source : Atelier Loyer-Architectes)

Créatrix : JIV - Imp. : emocé - 02 99 40 86 57

Le camping des Nielles est :

⇒ un « **site naturel inscrit** » depuis 1930,

⇒ l'espace proche du rivage est remarquable, à protéger en tant que patrimoine commun !

Le projet est **surdimensionné**, la **capacité d'accueil trop élevée** (188 logements environ), le front de mer sera totalement « urbanisé » et bétonné, aucun espace vert avec la vue mer sur plus de 8kms à Saint-Malo, pas de « déplacements doux » (pour piétons et cyclistes),

la privatisation de l'espace public = lois Littoral et le Développement Durable non respectés !

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Tél. :

Courriel :

Réseau social :

- J'adhère à l'association « Autour des Nielles », je règle **7,00 €** pour l'année par chèque bancaire **uniquement**, à l'ordre de : Association Autour des Nielles.
- Je soutiens l'association « Autour des Nielles », pour un montant de €

Un REÇU POUR ADHÉSION vous sera adressé après réception à notre siège social, de votre bulletin d'adhésion, merci de votre soutien. Date : / / 20 ..

Autour des Nielles, association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, N° W354003271. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au siège de l'association

ADN infos

est une publication éditée par l'association "Autour des Nielles".

Représentant légal : Jean-Marc GADÉ

Directeur de la publication : Jean-Marc GADÉ

Comité de rédaction : Le Conseil d'Administration de l'association

Création graphique et maquette : JLV - vjl@laposte.net

Impression : EMGÉ - Tél. : 02 99 40 85 57

L'association Autour des Nielles

est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, N° W354003271.



Renseignements et contact :

adn35400@gmail.com

Siège social de « ADN infos » et de l'association « Autour des Nielles » :

3 rue du Dauphin - 35400 SAINT-MALO